

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société SMART TUNISIE**

9. Bis Impasse N°3, Rue 8612.ZI Charguia 1-2035 Tunis

**Appel à Candidature Au poste d'Administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires**

**Objet :**

La Société SMART TUNISIE lance un appel à candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour la période restante du mandat de son prédécesseur (2023 et 2024).

**Critères d'éligibilité :**

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur d'activité de la société.
- Justifier, au jour du dépôt de la candidature, d'une participation individuelle dans le capital de SMART TUNISIE ne dépassant pas 0,5% (36 155 Actions)
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SMART TUNISIE, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SMART TUNISIE
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une

société appartenant au Groupe SMART TUNISIE ;

- Ne pas être président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président Du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société SMART TUNISIE, détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président Du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SMART TUNISIE, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société SMART TUNISIE.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président Du Directoire ou Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SMART TUNISIE ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat (annexe 2)
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

**Dépôt du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société (9 Bis - Impasse n°3 rue 8612-ZI Charguia 1 2035 Tunis) par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou par voie postale, la décharge de la poste fait foi, au plus tard le **10/03/2023** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

**Processus d'examen des candidatures et choix du candidat :**

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Direction Générale procédera à la vérification des dossiers déposés en vue de s'assurer du respect des conditions énoncées dans le présent appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Dans un délai maximum de dix jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société SMART TUNISIE convoquera les actionnaires minoritaires en assemblée électorale.

La désignation de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**ANNEXE 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE DU REPRESENTANT DES  
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats dans d'autres conseils d'administration :

*Indiquer la société et les mandats en qualité d'administrateur indépendant, d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, autres...*

Signature

**ANNEXE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) .....  
titulaire de la Carte d'identité Nationale, numéro  
.....  
demeurant au  
.....  
candidat à l'élection au poste représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil  
d'Administration de la société SMART TUNISIE,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature de la société SMART TUNISIE
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature de la société SMART TUNISIE ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature